M-453

Motion de MM. Jacques Mino et Roberto Broggini: «Une zone bleue dans le quartier de Saint-Gervais (secteur A)».

(retirée par ses auteurs lors de la séance du Conseil municipal du 8 juin 2004)

PROJET DE MOTION

Considérant que:

– le quartier de Saint-Gervais ne dispose pas de zone bleue dans son périmètre;

– le Conseil municipal a voté une invite allant dans le sens de la création d'une telle zone lors de l'adoption de la résolution de la proposition PR-469, le 10 octobre 2000;

– les habitants de Saint-Gervais payant un macaron se voient proposer des zones bleues déjà surchargées (Pâquis, Grand-Pré ou Saint-Jean, secteurs L, K, J);

– les habitants de la vieille ville de la rive gauche (Vieille-Ville) disposent d'un macaron préférentiel (secteur B);

– une inégalité de traitement manifeste et criante existe entre la vieille ville bourgeoise (Vieille-Ville) et le vieux faubourg populaire (Saint-Gervais),

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à intervenir auprès du Conseil d'Etat afin de remplacer des places de parc de courtes durées par des zones bleues, dans le quartier de Saint-Gervais.